Image not found or type unknown

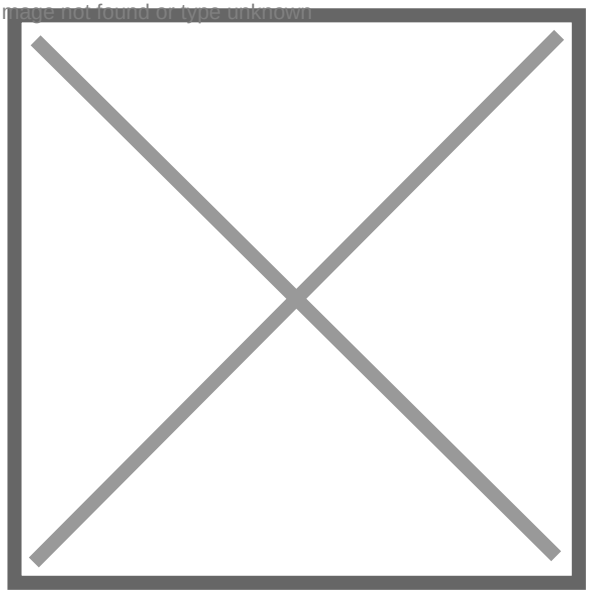

Pacs versus mariage? titre de sejour, droit de travail

Par **dianet**, le **10/03/2009** à **11:23**

bonjour,
je suis roumaine et je vis depuis 3 mois avec mon petit ami en France, parce qu'on a decide, apres 2 ans de navette, que je vienne en france vu que je connais le francais, et lui il parle pas trop le roumain, donc on a pense qu'il serait plus facile pour moi de trouver un emploi ici, en france. Malheuresement, j'ai appris que les roumains et les bulgares n'ont pas droit de travail que dans 150 metiers ...
j'aimerais savoir si on se pacse, j'aurais un titre de sejour qui me permette de travailler? mais si on se marie, ce titre de sejour et le droit de travailler serait il plus facile a obtenir et quels seront les delais?

merci pour vos reponses,
dianet

Par **citoyenalpha**, le **13/03/2009** à **15:02**

Bonjour

votre petit ami est de quelle nationalité?

En effet le mariage permet d'obtenir beaucoup plus facilement l'obtention d'un titre de séjour équivalent à celui du conjoint ou une carte mention "vie privée et familiale"

Dans l'attente de vous lire

Par **dianet**, le **13/03/2009** à **16:16**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. En ce qui concerne mon petit-ami, il est français et, pendant 2 ans, nous avons fait la navette France-Roumanie. Nous nous sommes décidés de construire une vie ensemble. Comme en Roumanie, ce n'est pas trop facile pour lui de trouver un emploi dans son domaine, vu qu'il ne parle pas trop bien le roumain et qu'il veut garder sa carrière commencée depuis 10 ans dans les médias, nous avons décidé qu'il serait mieux que je vienne en France, parce que je parle couramment cette langue, pour faire notre vie à nous. Mais, ce n'est pas de tout facile, parce qu'une famille suppose que les partenaires puissent pouvoir gagner leur vie décemment, droit qui est apparemment interdit pour moi si je veux travailler dans un poste conforme à mon expérience de travail et à mes études post-universitaires. Nous désirons nous marier bientôt et former enfin une famille, mais cela me fait très peur parce que je ne suis pas habituée à ne pas travailler et à ne pas vivre de mes propres ressources. chaque fois qu'un employeur veut m'embaucher, il refuse après, parce que les démarches qu'il doit faire prennent trop de temps et de l'argent aussi, donc c'est logique qu'il prenne quelqu'un qui n'a aucun problème concernant le droit de travail.

J'aimerais savoir dans combien de temps j'aurai le droit de travailler après l'acte de se marier et quelles sont les démarches que je devrais faire pour avoir enfin le droit de travail et de pouvoir ainsi fonder pour de vrai notre famille (quel sorte de titre de séjour dois-je demander... j'ai entendu que dans certains cas les préfectures refusent d'accorder aux roumains ou aux bulgares un tel titre parce qu'ils sont dans l'UE, donc ils ont plus besoin d'aucun titre, pourtant pour travailler il nous faut une autorisation de travail, situation paradoxale.....).
Mais dans le cas d'un Pacs, après combien de temps pourrais-je avoir une autorisation de travail et quelles sont les démarches que je dois faire (quels sortes de titre de séjour dois-je demander.....)

Je vous remercie en avance pour votre réponse.

Par **cat68**, le **13/03/2009** à **17:34**

le mariage (avec communauté de vie) avec votre ami français vous permet de demander une carte de séjour vie privée familiale, vous donnant droit au travail, sans avoir besoin de faire de demande spécifique, ni d'acquitter de taxes
Mais pour les roumains, l'accès au droit au travail reste limité (150 métiers)
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2739.xhtml
Il faut donc choisir dans la liste des métiers concernés.

Bonne chance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **dianet**, le **13/03/2009** à **17:50**

merci pour la réponse cat68,

pourtant, jusqu'à obtenir cette carte de séjour vie privée et familiale, est-ce que je reçois une sorte de retapissé qui me donne le droit au travail immédiat? c'est a dire, depuis quand j'ai effectivement le droit de travail après le mariage?

merci de vos réponses,
dianet

Par **dianet**, le **13/03/2009** à **17:51**

pardon, je voulais dire recipissé

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés